

DÉCISION. CONFÉRENCE CONSULTATIVE D'AGGLOMÉRATION.
COMPOSITION ET MODALITÉS DE FONCTIONNEMENT

EXPOSÉ

Lors de sa réunion du 29 mars 1996, le Conseil du DISTRICT a approuvé la création d'une Conférence Consultative associant les forces vives de l'Agglomération Nantaise et composée de la manière suivante :

- 14 représentants des organismes et activités à caractère économique (entreprises et activités professionnelles non salariées),
- 14 représentants des organismes à caractère social (syndicats de salariés),
- 35 représentants des organismes à caractère familial, éducatif, scientifique, culturel et sportif, partenaires du DISTRICT dans les grands champs de compétence de la structure de coopération intercommunale : transports – déplacements, environnement – cadre de vie, développement économique – aménagement du territoire, formation – ressources humaines, habitat, solidarité,
- 7 personnalités qualifiées.

Ses membres sont :

- soit des représentants des organismes d'agglomération ou de l'une des communes de l'agglomération,
- soit des représentants des organismes départementaux ou régionaux dont il est souhaitable qu'ils proviennent de l'une des communes de l'agglomération.

L'objectif de cette conférence sera d'examiner le « Projet 2005 » de l'Agglomération Nantaise, d'en débattre largement et de rendre, avant l'été, un avis sur ce sujet.

Il y a donc lieu de préciser maintenant la composition précise et les modalités pratiques de fonctionnement de la Conférence Consultative.

LE BUREAU DÉLIBÈRE et à l'unanimité

1°) Décide la composition suivante pour la Conférence Consultative d'Agglomération :

Représentants des organismes à caractère économique : 14 (1 par organisme)

- Chambre de Commerce et d'Industrie de Nantes
- Union Patronale de Loire-Atlantique
- Jeune Chambre Économique,
- Centre des Jeunes Dirigeants
- Port Autonome de Nantes-St Nazaire
- Comité Régional des Banques

- Chambre des Métiers de Loire-Atlantique
- Union Professionnelle Artisanale
- Chambre d'Agriculture de Loire-Atlantique
- UDSEA – Union Départementale des Syndicats d'Exploitants Agricoles
- FDSEA – Fédération Départementale des Syndicats d'Exploitants Agricoles – Confédération Paysanne
- Chambre des notaires
- Ordre des médecins
- Ordre des avocats

Représentants des organisations syndicales : 14 (2 par organisation)

- CGT
- CFDT
- CGT – FO
- CFTC
- CGC
- UNSA
- FSU

Représentants des autres institutions et associations : 35 (1 par organisme)

- ANDE Association Nantaise de Défense de l'Environnement
- ANFJT Association Nantaise des Foyers des Jeunes Travailleurs
- APF Association des Paralysés de France
- Association de consommateurs (1 représentant pour l'ensemble des associations de l'Agglomération Nantaise)
- AROHLM Association Régionale des Organismes HLM
- AVF Accueil des Villes de France
- Comité Départemental Olympique et Sportif
- CHRU Centre Hospitalier Régional et Universitaire
- Club des exportateurs de Loire-Atlantique
- CNL Confédération Nationale du Logement
- COBATY
- CODELA, Comité d'Expansion Economique
- Collectif Transports
- Confédération Générale du Logement
- COORACE Pays de Loire, Coordination des Associations d'Aides aux Chômeurs
- CSCV Confédération Syndicale du Cadre de Vie
- CSF Confédération Syndicale des Familles
- FCPE Fédération des Conseils de Parents d'Elèves
- Comité Interprofessionnel des Vins de Nantes
- Fédération des Amis de l'Erdre
- Grandes Ecoles (1 représentant pour l'ensemble des établissements de l'Agglomération Nantaise)
- Haut Comité Français de la Défense Civile
- JOC Jeunesse Ouvrière Chrétienne
- La Maison de l'Etudiant
- Les Mutuelles de Loire-Atlantique
- Les Restaurants du Cœur
- Loire pour Tous
- Loire Vivante
- Nantes Place Financière
- PEEP Parents d'Elèves des Ecoles Publiques
- PRIN Pôle de Recherche et d'Innovation à Nantes
- UDAF Union Départementale des Associations Familiales
- UDAPEL Union Départementale des Associations de Parents d'Elèves de l'Enseignement Libre
- UDOOAR Union Départementale des Offices et Organismes Assimilés de Retraités et Personnes Agées
- Université

Personnalités qualifiées

- 7 membres désignés par le Président du DISTRICT

2) Décide de soumettre le « Projet 2005 » de l'Agglomération Nantaise à l'examen de la Conférence Consultative

3) Dit que les modalités de fonctionnement de la Conférence seront les suivantes :

- les 70 membres de la Conférence se réuniront dans les locaux du DISTRICT, Tour Bretagne, au 26^e étage
- le secrétariat de la Conférence sera assuré par les services du DISTRICT
- le Président du DISTRICT désignera le Président de la Conférence
- le Président de la Conférence proposera à celle-ci, pour animer ses réunions, un rapporteur et un secrétaire
- la première réunion se tiendra le 24 mai 1996. Il s'agira d'une séance d'installation au cours de laquelle un premier examen du « projet 2005 » sera effectué.
- deux réunions de la Conférence seront ensuite organisées avant l'été (date limite : 14 juillet). Elles permettront un examen plus approfondi et seront l'occasion de débats sur le projet d'Agglomération.
- la Conférence adoptera, à l'issue de sa dernière réunion avant l'été, un avis sur le « Projet 2005 ».

4) Charge le Président de prendre toutes mesures pour la convocation, l'organisation et le bon déroulement des séances de la Conférence Consultative.

Nantes, le 3 mai 1996

Le Président du DISTRICT
de l'Agglomération Nantaise
Député-Maire de Nantes

Jean-Marc AYRAULT